Procès-verbal n°02-2026 du Conseil d'établissement scolaire
Jeudi 04 juin 2026 à 18h00, à la salle de Justice de l'Hôtel de Ville

La séance débute à 18h00.

Liste des présences

Présences :

Mme	Carmen DUBOIS	Municipalité de Bex, Présidente
M.	Pierre-André BURNIER	Municipalité de Gryon, Vice-Président
Mme	Claire BERTOLINI	Direction des écoles de Bex
Mme	Biljana PETROVIC	Représentante des enseignants, secteur primaire
M.	Baptiste GUERIN	Représentant du Conseil communal de Bex
M.	Cédric PARVEX	Représentant des parents d'élèves de Bex, secteur secondaire.
Mme	Lydia GENET	Représentante de la FSG
Mme	Virginie FANKHAUSER	Secrétaire du Conseil d'établissement

Démissionnaire :

M.	Vincenzo ANTONELLI	Représentant du FC Bex

Excusée :

Mme	Hélène AUCLAIR	Représentante des enseignants, secteur secondaire

Absents :

M.	Sébastien MAZZUCCO	Représentant de l'Harmonie du Chablais
M.	Shpejtim TOLAJ	Représentant des parents d'élèves de Bex, secteur primaire

Ordre du jour :

0. Accueil et bienvenue
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2026
3. **Informations de la Présidente :**
 - Assistance aux devoirs – nouveau programme
 - Accompagnement des élèves piétons (collaboration avec l'EPOC)
 - Nouvelle législature 2026/2031
 - Brochure « Par ici les loisirs ! » et choix des dessins pour le concours
 - Education physique
4. Divers et propositions individuelles

0. Accueil et bienvenue

Cette ultime séance de la législature 2021-2026 se déroule à la salle de Justice de l'Hôtel de Ville. Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et annonce qu'il s'agit de sa dernière séance en tant que Présidente du Conseil d'établissement scolaire et Municipale des

écoles. Elle précise que M. Baptiste Guérin lui succédera à ce poste et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.
Par la suite, Mme Dubois félicite M. Burnier pour sa réélection au poste de Syndic de la Commune de Gryon pour la législature 2026-2031. M. Burnier l'en remercie et informe l'assemblée qu'il cèdera sa place au sein du Conseil d'établissement dès la rentrée scolaire prochaine. Il sera remplacé par M. Nicolas Pellaton, récemment élu Municipal à Gryon.

Mme la Présidente informe les membres du conseil que M. Antonelli a donné sa démission par mail, en date du 12 avril 2026, d'où son absence ce soir.

Selon le règlement du Conseil d'établissement scolaire, chapitre V, art. 16 – Démission des membres :

« Les démissions sont adressées par écrit avec un préavis d'un mois pour la fin d'un mois au président du conseil d'établissement ».

M. Antonelli ayant été démis de ses fonctions de Président du FC Bex, il n'est plus habilité à représenter le club en cette qualité.

Les membres prennent bonne note de sa démission. Sachant que la fin de la législature approche à grands pas, il n'est pas prévu de le remplacer. Une nouvelle élection sera faite pour la prochaine législature.

Enfin, Mme la Présidente informe l'assemblée que Mme Auclair s'est excusée pour cette séance. De leur côté, MM. Mazzucco et Tolaj sont absents sans avoir donné de motifs.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du PV de la séance du 05 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 05 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Informations de la Présidente

Assistance aux devoirs – nouveau programme

La charge liée à la gestion administrative et financière de l'assistance aux devoirs se fait de plus en plus lourde pour les collaboratrices de la bourse, d'où la nécessité de mettre en place un nouveau système. Dans le but de faciliter la gestion de cette prestation, la Municipalité de Bex a décidé de confier cette tâche à la Société de services en informatique CERFI, dès la rentrée scolaire 2026/2027.
Les applications « MonPortail » « MesDevoirs » ont été achetées pour la somme de Frs. 8'000 env. comprenant : les frais de mise en œuvre par application (facturés une seule fois lors de la mise en route), les frais liés à l'application « MesDevoirs » (facturés annuellement), les frais d'hébergement (facturés annuellement) et les frais de support pour « MonPortail ».

Un courrier informatif ainsi qu'une marche à suivre accompagneront l'envoi des enclassements aux parents d'élèves. Par ailleurs, une aide en ligne (double écran) est accessible en tout temps sur la plateforme pour guider tant les familles que les encadrants.

À l'ère du numérique, l'objectif est de limiter l'usage du papier en dématérialisant un maximum de démarches (inscriptions, paiements, gestion des présences des élèves, etc.).

La Municipale des écoles est confiante et espère que ce nouveau processus permettra d'alléger la charge de travail des collaboratrices de la bourse communale. Une période d'adaptation sera toutefois nécessaire pour que chacun prenne ses marques et que le système atteigne sa pleine efficacité.

Accompagnement des élèves piétons (collaboration avec l'EPOC)

Pour donner suite à différentes interpellations de parents d'élèves de 5H concernant la sécurité du trajet effectué par leurs enfants entre l'UAPE et les sites scolaires du centre, la Municipalité a étudié la question de l'accompagnement de ces élèves.

La Municipalité a décidé, en collaboration avec l'EPOC, de mettre en place un dispositif d'accompagnateurs/trices de trajets pour les déplacements des élèves de 5H entre le site scolaire du Pré-de-la-Cible, du Carroz et de l'UAPE se trouvant à la Servanne.
Une annonce est parue en ce sens dans le journal de Bex adressé à la population. Elle apparaîtra également sur les réseaux sociaux et le site de la Commune de Bex.

Ce dispositif vise à proposer aux élèves qui le souhaitent, d'effectuer le trajet en groupe, accompagnés par un adulte référent engagé par la Commune de Bex.

Fonctionnement :

- Les trajets aller-retour s'effectuent à pied, selon des parcours et horaires définis ;
- **Les élèves de 5H inscrits** auprès de l'EPOC, par le biais d'un formulaire que leurs parents auront complétés et signés pour accord, sont regroupés et effectuent le trajet avec l'accompagnateur/trice.
- Point de rencontre : le Traitillé en face du BAP OU de l'UAPE de la Servanne ;
- Les déplacements sont organisés selon les horaires suivants :

Matin :	Départ de l'UAPE à 07h55 et arrivée à 08h15 sur le site scolaire
Midi :	Départ du point de rencontre en face du BAP, à 11h50 Arrivée à l'UAPE à 12h10.
Après-midi	Départ de l'UAPE à 13h00 et arrivée au point de rencontre sur le site scolaire à 13h20. Départ du point de rencontre sur le site scolaire, en face du BAP, à 15h05 et arrivée à l'UAPE à 15h25.

Ce dispositif sera opérationnel **dès la rentrée scolaire prochaine**.
Un courrier communal sera prochainement adressé aux parents concernés par le biais de l'UAPE.

Brochure « Par ici les loisirs »

Pour cette nouvelle édition, les sociétés/associations participant à la brochure sont :

Aïkido Club
Arc-Echange
Ecole Cirque Snick
Le Minot
Seludo
Bex-Ollon Basket (new)
Clup Alpin Suisse
Ecole de danse l'Alternative
Ecole de Taï-Jitsu du Chablais
FC Bex
FSG Bex
Groupe scouts Pierre de Griuns (new)
Harmonie du Chablais

SFEP
Tennis-Club

Il est a noté une légère baisse de participation. Sur 28 demandes faites, 15 sociétés/associations participeront, 7 d'entre elles ne souhaitent pas y participer et 6 n'ont pas répondu.

Concours de dessin Brochure « Par ici les loisirs ! »

Comme convenu, les deux lauréats ont été désignés par l'ensemble des membres présents du Conseil d'établissement. Tous remercient chaleureusement les élèves pour leur grande créativité.

Les principaux critères de sélection étaient :

- Aucun texte
- dessin représentant le sport et la culture

Tous les dessins seront envoyés à l'imprimerie par mail (scans haute résolution) afin de finaliser la brochure.

Le délai d'impression, une fois le bon à tirer validé, est d'environ 10 jours. La livraison par l'imprimerie pourra donc être effectuée début juillet et les brochures seront remises à tous les élèves lors de la rentrée scolaire.

Comme l'année précédente, deux prix seront décernés lors des promotions scolaires pour récompenser les gagnants (couverture et dos de la brochure). Les autres dessins seront publiés en format réduit à la fin de l'ouvrage.

Nouvelle législature 2026-2031

Selon le Règlement du Conseil d'établissement scolaire des Communes de Bex et Gryon, voici quelques points importants :

⇨ *Nombre de membres*

Le Conseil d'établissement doit être composé de 12 membres issus à parts égales entre :

1.) Les autorités communales :
 Municipal/e des écoles de Bex
 Municipal/e des écoles de Gryon
 Représentant/e du Conseil communal de Bex
2.) Les parents d'élèves de Bex et Gryon :
 1 parent d'élève de primaire pour Bex
 1 parent d'élève de secondaire pour Bex
 1 parent d'élève de Gryon
3.) Les milieux concernés par la vie de l'établissement scolaire (3 associations et/ou sociétés)
4.) Les professionnels actifs de l'établissement scolaire :
 La Directrice
 1 représentant des enseignants du primaire
 1 représentant des enseignants du secondaire

⇨ *Désignation et nomination*

Les désignations et nominations se font comme suit :

1.) Les autorités communales

Le Municipal des écoles de Bex qui a été élu par la population bellerine est M. Guérin.

Le Municipal des écoles de Gryon qui a été élu par la population gryonnaise est M. Pellaton.

La Représentante du Conseil communal de Bex qui a été élue par le Conseil communal de Bex est Mme Badoux.

2.) Les parents d'élèves de Bex et Gryon

Un courrier sera à transmettre, lors de la rentrée scolaire, à tous les parents d'élèves. Une élection aura ensuite lieu en date du 17 septembre 2026 à 19h00 au Stand de Vauvrise Stand de Vauvrise, selon les disponibilités des salles.

1 parent d'élève de primaire pour Bex : élu par les parents présents lors de l'assemblée

1 parent d'élève de secondaire pour Bex : élu par les parents présents lors de l'assemblée

1 parent d'élève de Gryon : élu par les parents présents lors de l'assemblée

3.) Les milieux concernés par la vie de l'établissement scolaire (3 associations et/ou sociétés)

Un courrier informatif sera adressé aux différentes associations et sociétés locales de Bex début juillet. Celles qui souhaitent postuler seront invitées à manifester leur intérêt. La décision sera ensuite prise conjointement par la Directrice des écoles et le Président du Conseil d'établissement (M. Guérin). Afin de garantir une rotation équitable, un tournus est mis en place à chaque législature si plusieurs candidatures sont retenues.

4.) Les professionnels actifs de l'établissement scolaire

La Directrice : Mme Bertolini

1 représentant des enseignants primaire : désignation par la Direction de l'établissement

1 représentant des enseignants secondaire : désignation par la Direction de l'établissement

La Directrice nous fera parvenir cela en temps voulu.

⇨ *Durée du mandat*

La durée du mandat est équivalente à la durée de la législature en cours, soit 5 ans, renouvelable.

Toutefois, si un représentant perd sa qualité de membre de l'autorité qui l'a désigné, il est réputé démissionnaire et celle-ci pourvoit à son remplacement dans les meilleurs délais.

Education physique

Dès la rentrée scolaire 2026/2027, les salles de gymnastique d'Ollon ne seront plus disponibles pour les élèves bellerins. En effet, celles-ci seront dorénavant réservées pour les élèves d'Ollon.

Par conséquent, une réorganisation ou un remplacement des cours de gymnastique étaient nécessaires. Différentes options ont été étudiées et finalement la Municipalité a décidé de :

1.) Obtenir auprès de la Commune d'Ollon, un créneau hebdomadaire supplémentaire pour la piscine, le mardi matin. L'intégralité des coûts sera à la charge de la Commune de Bex.

2.) Valider le devis de Closillon Tours SA, avec qui la commune collabore déjà depuis plusieurs années, intégrant cette matinée supplémentaire.
3.) Mettre à disposition gratuitement la Grande Salle de Bex pour les écoles de Bex, tous les mercredis matin.

⇨ ***Logistique et matériel*** : Du matériel de gymnastique sera stocké sur place afin de permettre aux enseignants de sport d'y dispenser certaines activités physiques.
⇨ ***Suivi et subventions :*** Une enseignante de sport de l'établissement collabore actuellement avec un responsable du SEPS (Service de l'éducation physique et du sport) pour évaluer le potentiel de la salle. Des démarches sont en cours pour déterminer si le Canton pourrait accorder un soutien financier à la commune.
⇨ ***Organisation des cours :*** Un tournus sera mis en place pour les classes de 1-6P les mercredis matin afin de garantir une rotation équitable de l'occupation des locaux.
⇨ **Aménagements extérieurs :** Les activités pourront également se dérouler dans le parc extérieur de la Salle, ou combiner des sessions intérieures et extérieures.

Mme Bertolini souligne que bien que la situation actuelle ne soit pas encore idéale pour les cours de gymnastique, elle se déclare satisfaite des solutions d'urgence proposées par la commune, qui démontre une réelle volonté de collaborer avec ses moyens. Elle précise néanmoins que ces aménagements constituent une mesure transitoire et ne pourront pas s'inscrire sur le long terme.

Mme Genet demande si les locaux du DOJO ont été envisagés ?
Cette option n'est malheureusement pas réalisable, la salle étant trop exigüe pour ce type d'activités.

3. Divers et propositions individuelles

Journée à pied à l'école - vendredi 18.09.2026

M. Parvex informe l'assemblée que, malgré la fin de sa fonction au sein du Conseil d'établissement, il assurera l'organisation de la « Journée à pied à l'école » le **vendredi 18 septembre 2026**. Il sera secondé dans cette tâche par Mme Badoux et par une enseignante de l'EPS Bex.
En effet, les nouveaux représentants du quart parents, dont l'élection aura eu lieu le jour d'avant, ne pourront pas gérer cette journée.

Formation numérique

M. Parvex demande si une formation numérique est donnée au sein de l'établissement ?
Le projet cantonal d'éducation numérique est déployé au cycle 1 et au cycle 2, et sera progressivement déployé au cycle 3 dès l'année scolaire prochaine. Il vise à former les élèves à la science informatique, à l'usage des outils numériques et à la citoyenneté numérique au travers de différentes activités adaptées à leur âge, parfois en débranché pour les plus jeunes. A l'EPS Bex, les activités EduNum sont complétées par un parcours numérique élaboré par les déléguées à la promotion de la santé et prévention en milieu scolaire en collaboration avec l'équipe des personnes-ressources pour le numérique de l'établissement et l'infirmière scolaire : il consiste en une ou deux activités supplémentaires obligatoires pour chaque année scolaire, à réaliser par le maître de classe, une personne-ressource pour le numérique, ou l'infirmière scolaire. Les 9ème, 10ème et 11ème ont également bénéficié d'une intervention ciblée sur l'intelligence artificielle : utilité, points de vigilance, précautions d'usage, regard critique et vérification des sources.

Projet initié par le Canton de Vaud

Au printemps 2024, le département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a mené un sondage dans de nombreux lieux de formation du canton. Son objectif : mieux comprendre comment circulent les informations et comment améliorer la communication pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que pour les élèves et les parents. Pour aller plus loin et enrichir ces données, le Quart parents du Conseil d'Etablissement a été invité à s'exprimer sur le sujet au mois de mai.

Règlement et charte des transports scolaires

M. Burnier demande un point de situation concernant le règlement et la charte des transports scolaires initialement prévus pour cette législature ?
Mme Dubois précise que les travaux ont été amorcés, bien que le statut actuel du dossier reste à clarifier. Elle s'engage à faire le point avec la nouvelle Municipale en charge du dicastère des transports, Mme Valterio, avant son départ, afin de garantir le traitement de ce dossier durant la nouvelle législature.
M. Burnier insiste sur l'urgence de formaliser ces documents (règlement et charte) pour faire face à la recrudescence des incivilités constatées ces derniers temps, l'absence de cadre réglementaire empêchant actuellement l'application de sanctions. Pour ce faire, il propose de s'inspirer des solutions déjà mises en œuvre par la commune d'Ollon, par exemple.

Camps de ski

M. Burnier exprime ses vifs regrets concernant l'absence de camps de ski à Villars pour la prochaine année scolaire 2026/2027. Il souligne que la Maison des Sports de Villars a été entièrement rénovée et qu'une marge de négociation existe pour obtenir un arrangement financier adapté à toutes les parties. Bien que le calendrier ne permette plus de modifier l'organisation pour la période 2026/2027, il **propose qu'une démarche soit entreprise auprès du responsable de la Maison des Sports en vue de planifier le camp d'hiver de 2027/2028.**

Conférence numérique

N'ayant pas eu de retour, Mme Genet demande si la Conférence numérique qui a eu lieu en date du 24 février 2026 a bien fonctionné ?

Malgré une participation d'environ vingt personnes, le bilan est malheureusement mitigé. L'événement a principalement attiré un public de parents déjà sensibilisés et concernés par le sujet, sans réussir à mobiliser ou à toucher un public plus large.

AGENDA

La date de la prochaine séance sera fixée prochainement.

Il n'y a plus de questions ni remarques, la Présidente clôt la séance à 19h15.

Bex, le 04 juin 2026 / vcf